



CTRCAQ Siège social
202-200, RUE COMMERCIALE
DONNACONA QC (Québec) G3M 1W1
418 283-4452
info@conferencedestables.org

Madame Marguerite Blais
Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-8715
ministre.responsable@msss.gouv.qc.ca

Donnacona, 6 mai 2022

OBJET : Adoption du projet de loi n°101 et recommandations

Madame la Ministre,

Le 6 avril dernier, vous annonciez l'adoption du projet de loi n°101 visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux.

À la lecture des amendements adoptés, nous constatons que les recommandations émises par la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec (CTRCAQ) dans son mémoire déposé le 27 septembre dernier, n'ont pas été entendues ni même fait l'objet de discussion dans l'étude détaillée de la commission. Dès lors, l'optimisation de la reddition de comptes attendue à l'égard des commissaires locaux aux plaintes et à la qualité des services (article 14 de la loi) nous questionne grandement.

Nous réitérons nos préoccupations à l'idée que les commissaires locaux puissent émettre des recommandations aux établissements concernés par les situations de maltraitance sur la base d'informations uniquement quantitatives, compte tenu que les recommandations s'appuient sur :

1° le nombre de plaintes et de signalements qui concernent les cas de maltraitance en cours de traitement ou reçus, par milieu de vie et par type de maltraitance;

2° le nombre d'interventions effectuées de leur propre initiative qui concernent les cas de maltraitance [...], par milieu de vie et par type de maltraitance;

3° le nombre de plaintes et de signalements qui ont été reçus, examinés ou traités, rejetés sur examen sommaire, refusés ou abandonnés, par type de maltraitance.



Considérant ce qui précède, une question demeure : Comment les commissaires locaux pourront émettre des recommandations justes et pertinentes s'ils ne connaissent pas le contexte de la situation de maltraitance, notamment si aucune information ne traite du lien unissant la victime et la personne maltraitante ni même de la nature des interventions effectuées ? Nous sommes donc d'avis que des informations de nature qualitative doivent être incluses lors de la collecte de données concernant les plaintes, les signalements et les interventions.

Aucune situation de maltraitance ne doit être tolérée, pour reprendre vos mots. Il est impératif que des mesures consacrées à la sensibilisation et à la formation de tous les acteurs et professionnels gravitant autour des personnes âgées soient inscrites dans le prochain plan d'action afin qu'ils puissent mieux détecter la maltraitance et mieux intervenir auprès des personnes qui la subissent. Bien que plusieurs outils, guides et formations existent déjà, ils sont encore trop peu connus, car les informations demeurent morcelées dans différents sites gouvernementaux. Le morcellement de ces informations est donc un obstacle majeur à la prévention de la maltraitance. Il est nécessaire de déployer des stratégies de communication plus efficaces pour diffuser l'existence de ces différents outils. Nous sommes également d'avis que de rassembler toutes les informations relatives à la lutte à la maltraitance au même endroit faciliterait l'utilisation de ces outils et formations.

Bien entendu, nous sommes entièrement disponibles pour collaborer avec vous à l'élaboration de toutes formules dans le sens de nos présentes propositions.

Nous vous remercions de l'attention portée à cet avis, nous vous prions d'agréer, madame la Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.



Nicole Bolduc-DuBois, présidente



Bertrand Gignac, directeur général



Audrey Bourassa, agente de développement